

Le 15 décembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quinzième jour de décembre deux mille quinze à dix-neuf heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Denis Blier, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session extraordinaire
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l’ordre du jour
- 3.0 Adoption du budget pour l’année 2016
- 4.0 Questions de l’assemblée
- 5.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R15-12-193
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l’unanimité des conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l’unanimité des conseillers d'adopter le budget pour l'année financière 2016 présenté comme suit:

BUDGET 2016

RECETTES:

R15-12-194
Adoption du
budget pour
l’année 2016

Taxes	724 295 \$
Paieiment tenant lieu de taxes	3 000 \$
Transferts	428 996 \$
Services rendus	14 955 \$
Imposition de droits	3 000 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	6 000 \$
Conciliation à des fins fiscales (amortissement)	113 508 \$

TOTAL: 1 181 246 \$

Le 15 décembre 2015

DÉPENSES:

Administration générale	318 605 \$
Sécurité publique	138 394 \$
Transport	285 753 \$
Hygiène du milieu	73 726 \$
Aménagement, urbanisme et développement	36 701 \$
Loisirs et cultures	98 798 \$
Frais de financement	21 425 \$
Amortissement des immobilisations	113 508 \$
Remboursement dette à long terme	81 200 \$
Projets spéciaux	126 644 \$

TOTAL: 1 181 246 \$

ADOPTÉE

Questions de l'assemblée :

Aucune question.

R15-12-195
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h10.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales